



CH LAVAUUR



Le dimanche 15 septembre 2013

SUICIDES EN SERIE A L'AP-HP

Depuis le début de l'année, l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) fait face à une succession inquiétante de passages à l'acte.

Un nouveau dispositif de prévention des suicides a été mis en place.

« Lundi 25 mai au soir, une de nos collègues d'Henri-Mondor a choisi de se suicider », écrit la CGT, syndicat majoritaire à l'AP-HP, dans un communiqué diffusé le 29 mai. « Nous ne pouvons plus nous taire », poursuit le syndicat, qui comptabilise dans l'institution parisienne « un suicide par mois de janvier à mars 2013, deux suicides et une tentative de suicide en avril 2013, deux suicides et une tentative en mai 2013 ».

En juin, le rythme s'est encore accéléré, puisque trois agents ont, à leur tour, tenté de mettre fin à leurs jours sur leur lieu de travail.

« Des organisations mortifères »...

Quel a été le poids des conditions de travail dans ces passages à l'acte ?

Pour répondre à cette question, s'est tenu, le 7 juin, un CHSCT extraordinaire sur le sujet. Devant le siège de l'AP-HP, une petite centaine de personnes se sont réunies à l'appel de la CGT. Elles ont dénoncé, pêle-mêle, « les restructurations » qui désorientent les agents, « la tarification à l'activité » qui pousse à la productivité au détriment de la qualité des soins et les rappels sur les temps de repos pour pallier le manque d'effectifs et l'absentéisme. « Il faut que les organisations du travail mortifères cessent », résume la secrétaire générale CGT de l'AP-HP.

La décision de médiatiser un suicide est « toujours difficile à prendre », explique Marie-Josée DESCHAUD, secrétaire CGT du CHSCT central de l'AP-HP. Mais, le sentiment d'urgence a pris le pas : « Les choses s'accroissent, en lien avec une aggravation des risques psycho-sociaux, poursuit la syndicaliste. On a l'impression d'être dans une impasse. » Cette perception d'une aggravation de la situation est-elle corroborée par des chiffres ? La CGT rappelle que « tous les suicides ne sont pas connus ». Le directeur des ressources humaines de l'AP-HP, est très prudent : « Le nombre de suicides est très variable d'une année sur l'autre. C'est un phénomène difficile à analyser sur le plan quantitatif. »

Cellule de crise

La situation est jugée suffisamment sérieuse par la direction et les syndicats pour qu'une nouvelle cellule dédiée à la prévention et à l'analyse des suicides soit créée. « Lorsque survient un suicide, les secrétaires des CHSCT locaux et centraux sont immédiatement informés et les conseils se réunissent presque immédiatement, détaille le DRH. On a décidé d'aller plus loin en créant cette cellule dédiée, qui doit rassembler le DRH, le directeur général adjoint et les représentants du CHSCT. Elle se réunit dès la survenue d'un suicide, puis régulièrement pour analyser chaque cas à chaud et à froid. Pour chaque situation particulière, il faut tenter de démêler les raisons personnelles et professionnelles, et d'en tirer des enseignements pour prévenir les risques psycho-sociaux. »

Pour la secrétaire de la CGT de l'AP HP, ce nouveau dispositif est « nécessaire, mais pas suffisant. Nos alertes sur la dégradation des conditions de travail ne sont pas entendues. »

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 à 16heures. Tél. : 30 38 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr